

11 Mars 2005

Édition : Anne Claire BADIN-LARCON – Cyril BERTHET – Dominique Alain BLANCHARD – Laurence CLÉMENT
Corentin CRAS-MÉNEUR - Marie-Laure DICHTTEL-DANJOY – Lynda ELGHAZI – Matthieu JOUANNIN
Anne MARQUET - Corinne ROUCARD - Séverine SEEMANN

Les Nouvelles Scientifiques

THAILANDE

Un médicament pour aider les alcooliques à contrôler leur consommation d'alcool (05/03/2005)

Un médicament peu connu, la naltrexone, pourrait aider de façon significative les patients alcooliques à modérer leur consommation d'alcool. Ce sont les résultats d'une revue que viennent de publier des chercheurs de l'université Chiang Mai en Thaïlande, dans la 'Cochrane Library', une publication de la 'Cochrane Collaboration' (organisation internationale qui évalue la recherche médicale).

En compilant les données de 29 études menées sur les 4 continents, les chercheurs ont pu montrer que la naltrexone réduit de 36% le risque de rechute dans les trois premiers mois après guérison. La naltrexone pourrait ainsi s'avérer un traitement à court terme particulièrement intéressant, et les auteurs recommandent d'utiliser cette approche dans la pratique de tous les jours.

La naltrexone, qui de façon normale bloque les récepteurs des opioïdes du cerveau (créant la sensation de bien-être associée à la consommation d'alcool), n'empêcherait pas le patient de boire un premier verre mais briserait le cycle dans lequel un verre conduit à de nombreux autres. Elle permettrait ainsi en quelque sorte de restaurer le contrôle qui fait défaut dans toute addiction, notamment l'addiction à l'alcool.

Ces résultats, parallèlement à la récente approbation par la FDA d'une molécule similaire, l'acamprosate, représentent un réel espoir pour les patients alcooliques.

Le protocole de traitement à la naltrexone a été reconnu par les services américains contre la toxicomanie et pour la santé mentale, et accepté comme une sorte de compromis à l'abstinence totale. Alors que la naltrexone (ReVia) est disponible depuis plus de 10 ans, elle n'a jamais été l'objet d'un marketing intensif, et de nombreux médecins restent inconscients de son potentiel. Cela pourrait changer avec le lancement par le fabricant de l'acamprosate (Campral) d'une campagne pour promouvoir le traitement pharmacologique de l'addiction alcoolique.

La disponibilité de ces deux médicaments représente une réelle alternative pour les patients alcooliques, qui pourront désormais choisir parmi une plus grande variété de traitements celui qui leur convient le mieux, qu'il vise ou non l'abstinence totale.

Rédaction : FIB

<http://www.sciencedaily.com/releases/2005/02/050223143048.htm>

CANADA

Virus de l'hépatite C : résultats canadiens encourageants (07/03/2005)

Des chercheurs canadiens pensent avoir découvert comment l'hépatite C échappe au système immunitaire humain pour ensuite provoquer des maladies chroniques chez les trois quarts des personnes infectées par le virus. Après avoir étudié le sang d'un patient infecté par l'hépatite à l'hôpital, les scientifiques ont découvert que le virus était recouvert d'une substance semblable à l'immunoglobuline, un des agents de protection du système immunitaire. Plus encore, le virus continuerait d'évoluer et de modifier son camouflage pour échapper à toute détection. Le système immunitaire étant conçu pour s'attaquer aux corps étrangers, il n'arrive donc pas à reconnaître l'intrus ainsi déguisé. Selon le Dr Earl Brown, virologue à l'Université d'Ottawa et principal auteur du rapport paru dans le journal *Virology*, cette découverte signifie que la mise au point d'un vaccin contre l'hépatite C sera non seulement difficile, mais pourrait s'avérer dangereuse. Un tel vaccin pourrait en effet avoir du mal à faire la différence entre le virus et une cellule normale de l'organisme et pourrait aussi bien attaquer le virus que l'organisme.

Sources : Ottawa Citizen, 23/02/2005

Rédacteur : Elodie Pinot, OTTAWA, sciefran@ambafrance-ca.org

BULLETIN ELECTRONIQUE DU CANADA de la Mission pour la Science et la Technologie à Ottawa - Bimensuel - numéro 271 - 7 mars 2005

<http://ambafrance-ca.org/HYPERLAB>

<http://www.bulletins-electroniques.com>

Les rats de mères stressées sont anxieux (07/03/2005)

Les travaux d'une chercheuse associée au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et au Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré-Coeur montrent que le stress chez les rates en gestation peut avoir des répercussions chez les petits en les rendant eux-mêmes anxieux et en retardant le développement de certaines habiletés liées à l'apprentissage et à la prise de décision. Le nombre d'avortements spontanés chez les rates soumises au stress a été de plus du double (45%) de celui observé en situation normale (20%). Les rats menés à terme ont été dans un premier temps soumis à trois tests d'anxiété. Les deux premiers, destinés à mesurer l'anxiété à l'égard d'un environnement insécurisant, n'ont pas fait ressortir de différence significative par rapport aux rats du groupe témoin. Le troisième test, portant sur l'anxiété liée au caractère de l'animal, a par contre révélé une différence très nette. D'autres mesures faites sur le développement cognitif des rats ont révélé des problèmes relatifs à la mémoire de travail, à l'apprentissage à court terme, à la plasticité comportementale ou encore à la planification des tâches chez les rats de mères stressées, qui apprennent plus lentement. Première hypothèse : des travaux ont déjà montré que la qualité des soins maternels améliore les performances cognitives des rats ; les mères stressées auraient ainsi accordé moins de soins à leur progéniture que les mères non stressées. Seconde hypothèse : en situation de stress, le complexe hypothalamo-hypophysaire libère de la corticostérone, qui est l'hormone du stress ; ce système pourrait être suractivé chez les rats dont la mère a vécu du stress. La chercheuse penche en faveur de cette seconde hypothèse en raison du type de problème cognitif observé chez les rats.

Sources : Daniel Baril - iForum, 21/02/2005 - Université de Montréal,

<http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/article4422.htm>

Rédacteur : Nicolas Vaslier MONTREAL, nicolas.vaslier@diplomatie.gouv.fr

BULLETIN ELECTRONIQUE DU CANADA de la Mission pour la Science et la Technologie à Ottawa - Bimensuel - numéro 271 - 7 mars 2005

<http://ambafrance-ca.org/HYPERLAB>

<http://www.bulletins-electroniques.com>

Un pas important dans le traitement des maladies auto-immunes (07/03/2005)

Une équipe de chercheurs de l'Institut de recherches cliniques de Montréal a réussi à mettre au jour l'un des mécanismes qui contrôlent la production d'anticorps par les lymphocytes B, des cellules normalement chargées de combattre les infections. Cette percée majeure pourrait révolutionner le traitement des maladies auto-immunes. L'étude démontre l'importance des liens en cascade entre trois éléments pour les fonctions normales des lymphocytes T : un récepteur (SLAM) situé à la surface des lymphocytes T, une protéine (SAP) située dans la cellule et une enzyme (FynT) située également à l'intérieur de la cellule. L'élimination de l'une ou l'autre de ces molécules permettrait ainsi de bloquer la capacité des lymphocytes T à stimuler la production d'anticorps par les lymphocytes B, responsables des maladies auto-immunes. Les maladies auto-immunes sont caractérisées par une activité excessive des lymphocytes T. Lorsque ces cellules s'excitent, elles activent les lymphocytes B, qui finissent par sécréter tellement d'anticorps que ces derniers se retournent contre l'organisme. Dans le cas du diabète juvénile, c'est le pancréas qui est durement touché alors que ce sont les reins et la peau, dans le cas du lupus, qui subissent les agressions. Dans le cas de l'arthrite rhumatoïde, les excès d'anticorps entraînent une dégradation des tissus, notamment dans les articulations. Pour l'instant, on utilise des corticostéroïdes ou des agents chimiothérapeutiques pour combattre les maladies auto-immunes, malgré de nombreux effets secondaires et la suppression de façon globale de la réponse immunitaire, les patients devenant alors sensibles à toutes sortes d'infections. Ces résultats ouvrent la voie à la mise au point d'inhibiteurs spécifiques qui pourraient bloquer les réponses immunitaires excessives.

Sources : Dominique Nancy - iForum, 21/02/2005 - Université de Montréal,

<http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/article4414.htm>

Rédacteur : Nicolas Vaslier MONTREAL, nicolas.vaslier@diplomatie.gouv.fr

BULLETIN ELECTRONIQUE DU CANADA de la Mission pour la Science et la Technologie à Ottawa - Bimensuel - numéro 271 - 7 mars 2005

<http://ambafrance-ca.org/HYPERLAB>

<http://www.bulletins-electroniques.com>

ANGLETERRE

Dyslexie : une nouvelle piste génétique

Une équipe de recherche vient d'identifier un gène qui est très vraisemblablement un gène de susceptibilité pour le développement de la dyslexie. Les chercheurs ont mené une analyse génétique

auprès de 300 familles du Pays de Galles et de l'ouest de l'Angleterre chez lesquelles au moins un enfant était dyslexique.

Leur travail a permis de mettre en avant le gène "KIAA0319" en tant que gène de susceptibilité dans le développement de la dyslexie. Ce gène est exprimé dans le cerveau, mais son rôle n'a pour l'instant pas été décrit. Il s'agit d'une première étape dans la compréhension du rôle du gène dans la maladie et dans la recherche de nouvelles voies thérapeutiques.

Référence : Am. J. Hum. Genet., 76:581-591, 2005

<http://www.caducee.net/breves/breve.asp?idp=&idb=5329&cal=1>

ETATS-UNIS

Trois essais de thérapie génique suspendus (09/03/2005)

Après la survenue d'un nouveau cas de leucémie au cours d'une étude française visant à traiter le déficit immunitaire combiné sévère lié à l'X (DICS-X) par thérapie génique, trois essais américains comparables ont été temporairement suspendus par les autorités fédérales. Le Cellular, Tissue, and Gene Therapies Advisory Committee de la Food and Drug Administration (FDA) s'est réuni la semaine dernière pour discuter des implications de cet incident, dont on ne sait s'il doit être vu ou non comme un cas isolé. L'agence gouvernementale a en effet été avertie en janvier dernier de la complication apparue chez un enfant traité en avril 2002 par l'équipe d'Alain Fischer à l'Hôpital Necker-Enfants Malades de Paris. Les chercheurs français avaient traité une dizaine de patients avec quelque succès jusqu'à ce qu'il y ait deux ans deux premiers cas de leucémie soient identifiés. Certains experts pensent que le virus murin utilisé pour apporter le gène sain dans les cellules sanguines injectées au patient pourrait entraîner l'insertion de ce gène au niveau d'un site spécifique, appelé Lmo2, provoquant la leucémie. Une étude du National Heart, Lung and Blood Institute a d'ailleurs révélé le mois dernier que l'un des singes d'un ensemble de 42 animaux ayant participé à des expériences de thérapie génique utilisant le même virus avait lui aussi développé un cancer. Parmi les trois essais américains interrompus, menés par des chercheurs du National Institute of Allergy and Infectious Diseases et de la Keck School of Medicine de l'University of Southern California, deux portent sur la même pathologie que l'expérience française (le DICS lié à l'X, causé par le gène GammaC) et la dernière sur une autre forme de DICS, due à une mutation du gène ADA (adénosine désaminase). Selon des données préliminaires, les travaux sur le DICS lié à l'X seraient les plus exposés au risque de mutagenèse insertionnelle. Les trois équipes vont maintenant devoir réviser leurs formulaires de consentement des volontaires et sans doute repasser par une partie du processus d'approbation fédérale.

LAT 04/03/05 (Gene therapy experiments put on hold)

<http://www.latimes.com/news/science/la-sci-genetherapy4mar04,1,3978462.story?coll=la-news-science>

<http://www.fda.gov/ohrms/dockets/ac/05/briefing/2005-4093b2.htm>

<http://afssaps.sante.fr/htm/10/filcoprs/050103.htm>

Source : Ambassade de France aux Etats-Unis - <http://www.france-science.org>

Info Science (France) - <http://www.infoscience.fr>

S&T Presse USA - BULLETIN ELECTRONIQUE DES Etats-Unis Mission pour la Science et la Technologie Ambassade de France aux Etats-Unis - numéro 694 - 09 mars 2005

Dans la Presse

IDENTIFICATION D'UN GENE RESPONSABLE DE CECITE LIEE AU VIEILLISSEMENT

"Des chercheurs ont identifié un gène qui serait responsable de près de la moitié des cas de dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), la principale cause de cécité chez les personnes de plus de 50 ans dans les pays riches. Jusqu'à présent le principal facteur de risque connu était une histoire familiale de la maladie. De précédents travaux avaient établi un lien entre la DMLA et une région située sur le chromosome 1. L'équipe dirigée par Josephine Hoh (Yale University) est allée plus loin en identifiant précisément le gène CFH. Ces résultats sont publiés aujourd'hui dans l'édition électronique de la revue *Science* (...)".

Le Journal Permanent du Nouvel Observateur, par Cécile Dumas, le 11.03.05

http://sciences.nouvelobs.com/sci_20050310.OBS0927.html

UNE PILULE EXPERIMENTALE PROMETTEUSE POUR LUTTER CONTRE L'OBESITE

Le rimonabant (dont le nom commercial est Acomplia) est une molécule qui neutralise "un centre du plaisir" dans le cerveau et diminue ainsi l'envie de manger, tout en agissant sur les cellules de la graisse pour bloquer la prise de poids.

"Une pilule expérimentale contre l'obésité, conçue par le groupe pharmaceutique Sanofi-Aventis, a donné des résultats prometteurs lors d'une deuxième étude clinique sur le sujet, dont les résultats ont été présentés mardi 8 mars à Orlando, en Floride. Ce médicament, le rimonabant (nom commercial : Acomplia), a permis une perte de poids moyenne de 7,2 kg après deux ans de traitement, alors que les patients obèses qui ont pris un placebo dans le même temps n'ont maigri que de 2,5 kg, a déclaré mardi le diabétologue Luc Van Gaal qui a mené l'étude, lors du congrès annuel de l'American College of Cardiology, à Orlando (...)"

Le Monde, avec **AFP**, le 09.03.05

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3244,36-400884,0.html>

UNE NOUVELLE ARME CONTRE UNE REDOUTABLE TUMEUR DU CERVEAU

"A l'heure actuelle, les méthodes classiques de radiothérapie et de chimiothérapie sont très peu efficaces contre le glioblastome, une forme de tumeur cérébrale cancéreuse dévastatrice qui ne laisse en moyenne d'une année d'espérance de vie aux patients. Les deux études publiées aujourd'hui par le *New England Journal of Medicine* constituent donc un tournant : des essais cliniques internationaux ont montré l'efficacité d'une nouvelle chimiothérapie (...)"

Le Journal Permanent du Nouvel Observateur, par **C.D.**, le 10.03.05

http://sciences.nouvelobs.com/sci_20050310.OBS0912.html

UN DIABETE "GUERI" PAR TRANSPLANTATION DE CELLULES PANCREATIQUES

"Un patient anglais de 61 ans atteint de diabète insulino-dépendant, la forme la plus sévère de la maladie, a été "guéri", au Royaume-Uni, par la greffe de cellules pancréatiques, a annoncé hier l'hôpital londonien du King's College. Il peut désormais se passer d'injections d'insuline. Pas de quoi pavoiser pour autant, car cette intervention est loin d'être une première. Plus d'une centaine de patients, essentiellement au Canada mais aussi en France, ont bénéficié d'une telle transplantation cellulaire, inaugurée par l'équipe canadienne du P^r James Shapiro, de l'université d'Edmonton (...)"

Le Figaro, par **Catherine Petitnicolas**, le 10.03.05

<http://www.lefigaro.fr/sciences/20050310.FIG0307.html>

L'EPIDEMIE DE PALUDISME SOUS-ESTIMEE?

"Le nombre réel de cas de paludisme dans le monde pourrait être deux fois plus important que ne le suppose l'Organisation mondiale de la santé (OMS), selon un article publié aujourd'hui par la revue *Nature*. L'équipe de Robert Snow a tenté de cartographier l'ampleur de l'épidémie de paludisme en combinant des données épidémiologiques, géographiques et démographiques, méthode différente de celle utilisée par l'OMS (...)"

Le Journal Permanent du Nouvel Observateur, par **Cécile Dumas**, le 10.03.05

http://sciences.nouvelobs.com/sci_20050309.OBS0816.html

L'ASPIRINE MEILLEURE POUR LE CERVEAU QUE POUR LE CŒUR DES FEMMES

"L'aspirine ne protège pas les hommes et les femmes de la même façon. La prise d'un cachet d'aspirine par jour est réputée diminuer le risque d'accidents vasculaires –infarctus du myocarde ou accident vasculaire cérébral. Cependant, ce qui marche chez les hommes ne se vérifie pas chez les femmes, affirment des chercheurs qui ont suivi une cohorte de 40.000 femmes âgées de plus de 45 ans pendant 10 ans (...)"

Le Journal Permanent du Nouvel Observateur, par **Cécile Dumas**, le 08.03.05

http://sciences.nouvelobs.com/sci_20050308.OBS0695.html

LES GREFFES DE FOIE POUR CIRRHOSE ALCOOLIQUE ET HEPATITE VIRALE

Les experts recommandent d'élargir les prescriptions du fait des bons résultats observés

"Dans la durable pénurie actuelle de donneurs d'organes, face à une demande croissante et changeante, une conférence de consensus voulue par deux sociétés savantes françaises émet de nouvelles recommandations pour élargir la greffe aux patients alcooliques, à ceux souffrant d'infections virales, de cancers du foie... Cette conférence franco-française réservée aux pros de la greffe suit de peu les

recommandations d'une conférence de consensus sur les traitements des coinfections VIH/VHC, bien plus largement ouverte au public et aux associations (...)"

Le Figaro, par **Jean-Michel Bader**, le 11.03.05

<http://www.lefigaro.fr/sciences/20050311.FIG0213.html>

HORMONE DE CROISSANCE : UN RAPPORT POINTE LES FAILLES MAIS REFUTE LA NEGLIGENCE

Les conclusions des experts de l'Inserm dévoilées par Le Figaro sont mises en cause par les victimes

"Pourquoi plus d'une centaine d'enfants traités en France par l'hormone de croissance dans les années 1983-1985 ont-ils été victimes de la terrible maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) ? *Le Figaro* dévoile en exclusivité le rapport de l'Inserm sur l'hormone de croissance joint en avril 2004 au dossier judiciaire. La semaine dernière, alors même que ce rapport n'avait pas été rendu public, les associations des victimes de l'hormone de croissance accusaient l'Inserm de l'avoir "manipulé" pour dédouaner les scientifiques mis en cause ; une accusation immédiatement récusée par Christian Bréchet, directeur général de l'Inserm (...)"

Le Figaro, par **Martine Perez**, le 09.03.05

<http://www.lefigaro.fr/sciences/20050309.FIG0343.html>

LES CHERCHEURS ONT MANIFESTE POUR MAINTENIR LEURS REVENDICATIONS CHIFFREES

Plusieurs milliers de scientifiques ont défilé hier, un an après les démissions administratives

"Comme il y a un mois, ils étaient plusieurs milliers de chercheurs – environ 5 000 selon les organisateurs, 3 000 selon la police – à défilier, hier à Paris, contre l'avant-projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation, actuellement préparé par le gouvernement. D'autres manifestations avaient lieu en province à l'appel des syndicats de chercheurs et du collectif Sauvons la Recherche, fer de lance du mouvement qui avait conduit, il y a exactement un an, à la démission administrative de plusieurs milliers de directeurs de laboratoire (...)"

Le Figaro, par **Marc Mennessier**, le 10.03.05

<http://www.lefigaro.fr/sciences/20050310.FIG0303.html>

L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE S'INSTALLE DANS LA CONTESTATION

350 millions d'euros prévus en 2005 pour des travaux sur la santé, la technologie et l'énergie.

"Nous allons avancer au pas de charge, pour que les premiers appels à projets soient lancés dans les prochaines semaines et que les financements arrivent dans les laboratoires avant l'été." Nommé directeur de l'Agence nationale de la recherche (ANR) de fraîche date, Gilles Bloch, directeur adjoint du cabinet de François d'Aubert, ministre délégué à la recherche, veut agir vite. Mardi 8 mars, la nouvelle structure a adopté son programme d'activités pour 2005. Sans attendre la loi d'orientation de la recherche, dont l'ANR constitue pourtant une pièce aussi centrale que controversée (...)"

Le Monde, par **Pierre Le Hir**, le 11.03.05

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3244,36-401255,0.html>

SANOFI-AVENTIS : LA POTION DEHECQ

Un an après son OPA inamicale, le patron du leader européen de la pharmacie a remis le groupe en ordre de marche. Avec des méthodes de choc qui ont su inspirer la confiance

"Avenue de France, à Paris, Jean-François Dehecq, fondateur de Sanofi, écrase son cigare et contemple la vue. Sur l'autre rive de la Seine, à côté de Bercy, les anciens bureaux parisiens d'Aventis ont changé de logo: Sanofi-Aventis s'y étale désormais en toutes lettres. Troisième plus grand groupe pharmaceutique mondial et leader européen, le tout nouveau laboratoire français, né de l'OPA hostile lancée voilà un an, le 26 janvier 2004, par Sanofi sur son rival Aventis - deux fois plus lourd que lui - annonce ses premiers résultats consolidés cette semaine. "J'étais convaincu de gagner, confie Jean-François Dehecq, mais jamais je n'aurais pensé que cela puisse aller si vite..."

L'Express, par **Julie Joly**, le 28.02.05

<http://www.lexpress.fr/info/sciences/dossier/medicament/dossier.asp?ida=431928>

NOMBRE RECORD DE DÉPÔTS DE DEMANDES INTERNATIONALES DE BREVET EN 2004

Genève, le 9 mars 2005. L'année 2004 a été marquée non seulement par le dépôt de la millionième demande internationale de brevet dans le cadre du système international des brevets mais aussi par le dépôt d'un nombre record de demandes (un peu plus de 120 000) selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Les États-Unis d'Amérique ont continué d'être les principaux utilisateurs mais le taux de progression le plus important a été enregistré sur le continent asiatique – à savoir, au Japon, en République de Corée et en Chine. Le PCT est la pierre angulaire du système international des brevets et offre un moyen rapide, souple et économique d'obtenir une protection par brevet dans les 126 pays qui ont adhéré au système.

"Le système international des brevets connaît un développement extraordinaire depuis quelques années, contribuant à l'élargissement de l'ensemble des connaissances du public et contribuant au progrès technique", a déclaré M. Francis Gurry, vice-directeur général responsable du PCT. "Il est intéressant de noter que de plus en plus de sociétés des pays en développement reconnaissent la valeur stratégique des brevets et du PCT dans la planification de leurs activités comme moyen de renforcer leur compétitivité sur le marché mondial", a ajouté M. Gurry. Il a indiqué qu'une nouvelle progression était attendue en ce qui concerne le continent asiatique au cours des années à venir, notant que si le rythme actuel se maintient, la Chine dépassera l'Australie en 2005 pour devenir le douzième plus grand utilisateur du système.

Les inventeurs et les industriels des États-Unis d'Amérique ont déposé 34,9% du total des demandes en 2004. Les déposants du Japon (16,6%), qui avaient détrôné leurs homologues allemands en 2003 de la deuxième place, ont conservé ce rang suivis par les déposants d'Allemagne (12,4%), de France (4,4%) et du Royaume-Uni (4,2%). L'utilisation du PCT au Japon a progressé de 15% en 2004. Les dépôts ont aussi sensiblement augmenté en République de Corée (+ 19,3%) et en Chine (+ 37,8%).

Les 120 100 demandes déposées en 2004 (il s'agit d'une estimation provisoire, l'OMPI continuant de recevoir des demandes déposées selon le PCT auprès des offices nationaux en 2004 pendant toute la première moitié de l'année) représentent une progression de 4,3% par rapport au nombre déposé en 2003. La société multinationale néerlandaise Philips Electronics N.V. a de nouveau été le déposant le plus actif, suivie de Matsushita (Japon), Siemens (Allemagne), Nokia (Finlande), Bosch (Allemagne), Intel (États-Unis d'Amérique), BASF (Allemagne), 3M (États-Unis d'Amérique), Motorola (Allemagne) et Sony (Japon).

Les demandes internationales de brevet en provenance des pays en développement en 2004 ont augmenté de 23% par rapport à 2003, atteignant 6,3% du total des demandes internationales de brevet déposées. Les dépôts ont eu principalement pour origine la République de Corée (3521 demandes), la Chine (1782), l'Inde (784), l'Afrique du Sud (416), Singapour (415), le Brésil (280) et le Mexique (137). L'utilisation du PCT a été marquée par une progression à deux chiffres dans de nombreux pays en développement; cela a été en particulier le cas pour la République de Corée, la Chine, l'Afrique du Sud, Singapour et le Brésil. Les pays en développement constituent 56% des États contractants du PCT, soit 71 des 126 pays qui ont signé le traité jusqu'à ce jour.

Les 10 premiers utilisateurs du PCT provenant de pays en développement sont : Samsung Electronics (République de Corée), LG Electronics (République de Corée), Huawei Technologies (Chine), Ranbaxy Laboratories (Inde), Agency for Science, Technology and Research (Singapour), ZTE Corporation (Chine), LG Chem (République de Corée), Electronics and Telecommunications Research Institute (République de Corée), Council of Scientific and Industrial Research (Inde) et UTStarcom (République de Corée).

Les principaux secteurs dans lesquels des demandes selon le PCT ont été publiées en 2004 sont répartis selon les domaines techniques fondamentaux définis par la classification internationale des brevets, système de classement destiné à faciliter la recherche d'informations techniques contenues dans les documents de brevet, et sont indiqués dans l'annexe I. Les demandes peuvent être déposées dans n'importe quelle langue et sont publiées dans l'une des sept langues suivantes : allemand, anglais, chinois, espagnol, français, japonais et russe.

Faits nouveaux en 2004

En janvier 2004, le logiciel PCT-SAFE est devenu opérationnel. Ce logiciel permet aux déposants de demandes selon le PCT de déposer leurs demandes par la voie électronique au moyen d'un lien Internet sécurisé. Depuis février 2004, les déposants de tous les États contractants du PCT peuvent déposer leurs demandes électroniquement auprès de l'Office récepteur du PCT de l'OMPI (qui accepte les demandes internationales de tous les États contractants du PCT).

La nouvelle application E-Pdoc de l'OMPI a été lancée en 2004. Ce système permet à l'OMPI de recevoir, de traiter et de communiquer des documents de priorité sous forme électronique. Ces documents permettent aux déposants de revendiquer comme date de dépôt pour leur demande PCT la date à laquelle ils ont déposé pour la première fois une demande pour la même invention auprès de n'importe quel office de brevets donné. La date de dépôt antérieure est ensuite considérée comme la date à partir de laquelle la protection octroyée en vertu de la demande déposée selon le PCT sera valable, si cette protection est accordée par les offices de brevet nationaux en question.

En juillet 2004, l'Office canadien de la propriété intellectuelle a débuté ses activités en tant qu'administration chargée de l'examen préliminaire international et administration chargée de la recherche internationale selon le PCT. Les administrations de ce type, maintenant au nombre de 12, jouent un rôle fondamental dans le système du PCT en donnant aux déposants une opinion sur la brevetabilité de leurs demandes, permettant ainsi à ceux-ci de prendre des décisions en plus grande connaissance de cause en ce qui concerne la question de savoir s'ils doivent ou non faire entrer leur demande dans la phase nationale du système des brevets et sur la façon de procéder à cet égard.

Millionième demande déposée selon le PCT

En janvier 2005, l'OMPI a accueilli une cérémonie organisée en vue de marquer le dépôt de la millionième demande internationale selon le PCT en présence des représentants de plusieurs des principaux utilisateurs du système. Pendant cette cérémonie, M. Gurry a déclaré que "cette étape dans l'histoire du système des brevets témoigne de l'importance croissante de la propriété intellectuelle alors que la création de richesses abandonne progressivement le monde des biens corporels pour le monde des biens intellectuels". Il a ajouté que "le système des brevets est celui qui est le mieux à même d'encourager l'innovation aux fins de l'amélioration de la qualité de vie. Sans le système des brevets, les entreprises conserveraient leurs avantages concurrentiels par le jeu des secrets et le domaine public ne serait pas aussi riche". Des représentants d'entreprises ont souligné l'importance du PCT dans leur stratégie commerciale et le rôle fondamental du système de propriété intellectuelle dans la stimulation de l'innovation (voir à l'adresse http://www.wipo.int/edocs/prdocs/fr/2005/wipo_pr_2005_401.html).

Le taux de croissance des dépôts de demandes selon le PCT a été particulièrement important au cours des huit dernières années. Il a fallu 18 ans à partir du début des opérations du PCT en 1978 pour atteindre 250 000 demandes mais seulement quatre ans pour doubler ce chiffre (500 000) et encore quatre ans pour multiplier ce dernier chiffre par deux (1 000 000).

A propos du Traité de coopération en matière de brevets

Le système du PCT constitue pour les inventeurs et les industriels une voie intéressante d'obtention de la protection par brevet à l'échelon international. En effet, en déposant une seule demande "internationale" de brevet dans le cadre du PCT, on peut obtenir simultanément la protection d'une invention dans un grand nombre de pays. Le système est avantageux tant pour les déposants que pour les offices de brevets des États contractants, puisqu'il prévoit des formalités homogènes, un rapport de recherche internationale et un rapport d'examen préliminaire international, ainsi qu'une publication internationale centralisée. La procédure nationale de délivrance d'un brevet et le paiement des frais qui s'y rapportent sont, dans la majorité des cas, différés au terme d'une période pouvant aller jusqu'à 18 mois (voire plus dans le cas de certains offices) par rapport au système de brevets traditionnel. À ce moment, le déposant aura reçu des informations à forte valeur ajoutée sur ses chances d'obtenir une protection par brevet pour son invention ainsi que sur l'intérêt commercial potentiel présenté par cette invention.

Pour plus de renseignements, on peut s'adresser à la Section des relations avec les médias et avec le public (OMPI) :

Contact

tél. : (+41 22) 338 81 61 ou 338 95 47

mél. : publicinf@wipo.int

tlcp. : (+41 22) 338 82 80

CANCER : LE GROUPE PIERRE FABRE SIGNE 2 IMPORTANTS CONTRATS DE FABRICATION D'INJECTABLES ANTICANCEREUX AVEC LES LABORATOIRES SUMITOMO PHARMACEUTICALS ET MILLENNIUM PHARMACEUTICALS

(Boulogne Billancourt, le 9 Mars 2005) - Pierre Fabre Médicament Production (Aquitaine Pharm International) vient de signer d'importants contrats pour la fabrication, sur plusieurs années, de médicaments anticancéreux avec le Laboratoire japonais, Sumitomo Pharmaceuticals et le laboratoire américain, Millennium Pharmaceuticals, illustrant sa stratégie de partenariat.

Ces nouvelles activités nécessitent une extension de capacité du site actuel d'Idron (banlieue de Pau, Pyrénées Atlantiques), d'autant plus qu'un important contrat a déjà été signé, en avril dernier, avec le Laboratoire Bristol Myers Squibb, pour le développement et la fabrication du nouvel anticancéreux Javlor des Laboratoires Pierre Fabre.

Ces 3 nouveaux partenariats amènent PFMP (Aquitaine Pharm International) à acquérir un nouveau terrain situé également sur la commune d'Idron, à proximité de l'usine actuelle pour la construction de deux nouvelles unités de production, équipées d'une technologie avancée pour la fabrication d'anticancéreux en solution et lyophilisés.

Ces travaux doivent démarrer en Avril 2005, afin de permettre un début des productions en 2007. L'investissement global sera de 30 millions €. Une trentaine de personnes sera nécessaire au fonctionnement de ces ateliers. Tout comme l'usine actuelle, ce nouveau site devra recevoir l'agrément des Autorités américaines (F.D.A.), européennes mais aussi japonaises, car les produits fabriqués seront expédiés dans le monde entier.

Ces projets concrétisent le savoir faire du site Pierre Fabre d'Idron dans la fabrication d'injectables, grâce à l'utilisation de technologie de pointe (isolateurs) garantissant la protection du personnel, de l'environnement et du produit. Pierre Fabre Médicament Production (Aquitaine Pharm International) devient ainsi un site de référence mondial pour la fabrication de produits anticancéreux, dans le cadre de la sous-traitance.

Pierre Fabre Médicament Production en bref :

PFMP (Aquitaine Pharm International) est spécialisé dans la fabrication des produits injectables pour Pierre Fabre et pour les laboratoires extérieurs. Localisée à Idron (Pyrénées Atlantiques), l'usine emploie 180 personnes et fabrique 35 millions d'unités par an. L'usine possède 5 agréments FDA et travaille pour les plus grands laboratoires tels que Glaxo SmithKline, Sanofi-Aventis, Biogen, AstraZeneca, Baxter, ...

A propos du Groupe Pierre Fabre

Le Groupe Pierre Fabre, deuxième laboratoire indépendant français, emploie environ 9300 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires estimé de 1,47 milliards d'euros en 2004. Présent dans le secteur du médicament éthique des produits de santé et de la dermo-cosmétique avec les marques Avène, Ducray, A-Derma, Galénic, Klorane et René Furterer, il réalise 44% de son activité à l'international. Avec plus de 1200 chercheurs, Pierre Fabre Médicament consacre 23 % de son chiffre d'affaires annuel à la R&D, dans cinq domaines thérapeutiques décisifs en terme de santé publique : Cancérologie (secteur prioritaire de la R&D Pierre Fabre Médicament, avec 50 % des dépenses totales de R&D), Système Nerveux Central, Maladies Cardiovasculaires, Médecine Interne/Urologie, Dermatologie.

Pour plus d'informations : <http://www.pierre-fabre.com/>

Contact Presse:

Alexandrine URBAIN, Laboratoires Pierre Fabre, e-mail : alexandrine.urbain@pierre-fabre.com

Annonces

ACTUALITES

LE LMD INFORMATIQUE EN EUROPE ET L'EMPLOI

Le département d'informatique de l'université des sciences et techniques du Languedoc (Montpellier 2) organise un colloque sur le LMD informatique en Europe et l'emploi, **les 30 et 31 mai 2005 à Montpellier**, avec notamment une session poster consacrée à la formation à et par la recherche en informatique.

<http://www.info-ufr.univ-montp2.fr/LMDIEE>

ALLOCATIONS JEUNES CHERCHEURS DE L'ARC

L'association pour la recherche sur le cancer offre des bourses doctorales et post-doctorales dans le domaine de la cancérologie. Date limite de candidature : **15 mars 2005**.

http://www.arc.asso.fr/pages_chercheurs/index2.htm

BOURSES EIFFEL DOCTORAT

Le ministère des Affaires étrangères lance en 2005 un nouveau programme de bourses Eiffel Doctorat, permettant à des doctorants étrangers d'effectuer une année de thèse en France. Les dossiers de candidatures doivent être transmis par les établissements d'accueil au plus tard le **11 avril 2005**.

<http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/eiffeldoct>

BOURSES DE LA VILLE DE PARIS POUR CHERCHEURS ÉTRANGERS

La ville de Paris attribue des bourses pour faciliter l'accueil de chercheurs étrangers de toutes spécialités, en priorité post-doctorants, au sein de laboratoires publics parisiens. Date limite de candidature : **8 avril 2005**.

http://www.paris.fr/fr/actualites/bourses_chercheurs

TREMLIN ENTREPRISES

Co-organisée par le Sénat et l'Essec, la 7ème édition de Tremplin Entreprises, les **6 et 7 juillet 2005** au Sénat, à Paris, permettra à 30 lauréats de présenter leur entreprise innovante à la communauté des investisseurs en capital. Date limite d'inscription : **31 mars 2005**.

<http://www.tremplin-entreprises.senat.fr>

PRIX DU JEUNE CHERCHEUR DE LA VILLE DE LYON

La ville de Lyon décerne 4 prix de thèses de 4.500 euros chacun en sciences de la vie et de la santé, sciences de la matière et de la technologie, humanités et sciences humaines, et économie, droit, sciences de la société. Date limite de candidature : **7 avril 2005**.

<http://www.lyoncampus.org/pagesactu/actuconcours.htm>

YEBN

Créé en décembre 2002, le réseau européen des jeunes biotechnologues rassemble plusieurs centaines de jeunes diplômés et doctorants en sciences de la vie et en biotechnologies, à qui il offre des services d'information et de mise en réseau. Il prépare actuellement un nouveau service emploi pour les jeunes chercheurs européens en sciences de la vie.

<http://www.yebn.org>

PRIX MARC HERLANT

Le prix Marc Herlant récompense un jeune chercheur en histologie ou biologie cellulaire de l'hypophyse. Date limite de candidature : **31 mars 2005**.

<http://www.jeunesdocteurs.com/bloc-notes/2004/ad-643.html>

BOURSES POST-DOCTORALES AU CHILI

Le programme Ecos offre des bourses post-doctorales aux jeunes chercheurs français et européens de toutes disciplines qui souhaitent séjourner au Chili. Date limite de candidature : **31 mars 2005**.

<http://www.ecos.univ-paris5.fr>

BOURSES POST-DOCTORALES DE LA FONDATION FYSSSEN

La Fondation Fyssen accorde des bourses post-doctorales à des jeunes chercheurs en éthologie, psychologie, neurobiologie, anthropologie, ethnologie, paléontologie humaine et archéologie. Date limite de candidature : **31 mars 2005**.

<http://www.fondation-fyssen.org/bourse.html>

FORUM DES SCIENCES DE LA VIE

L'amicale des sciences de l'université Louis Pasteur organise un Forum Formation Entreprise Emploi en sciences de la vie, du **15 au 17 mars 2005 à Strasbourg**.

<http://ads.u-strasbg.fr/forum2005>

CONGRES

Société Anglaise de Génétique Humaine

La 3e conférence internationale sur le chromosome 21 et la recherche médicale sur le syndrome de Down se tiendra du **18 au 19 mars 2005** à **Barcelone, Espagne**
<http://www.fcsd.org/cas/aviso4.htm>

Organisation du Génome Humain (HUGO)

10e congrès sur le génome humain à **Kyoto, Japon** du **18 au 21 avril 2005**
<http://hgm2005.hgu.mrc.ac.uk/>
<http://www.gene.ucl.ac.uk/hugo/>

15e Congrès Européen de Microbiologie Clinique et Maladies Infectieuses

Ce congrès se tiendra du **2 au 5 avril 2005** à **Copenhague, Danemark**.
<http://www.akm.ch/eccmid2005/>

1e congrès International sur les Réarrangements Chromosomiques dans les Retards Mentaux et l'Autisme

Du **8 au 9 avril 2005** en **Italie**
<http://www.eshg.org/pp.pdf>

Conférence Européenne de Génétique Humaine 2005

Du **7 au 10 mai 2005** à **Prague, République Tchèque**.
<http://www.eshg.org/eshg2005/>
Enregistrement ouvert

2e congrès mondial de médecine régénérative

Ce congrès se tiendra du **18 au 20 mai 2005** en **Allemagne**.
<http://www.regmed.org/>

13e IMP (Institute of Molecular Pathology) spring & IMBA (Institute of Molecular Biotechnology) conference

l'IMP est un centre de recherche biomédical sponsorisé essentiellement par des compagnies pharmaceutiques. L'IMBA est un centre de recherche financé par l'Académie autrichienne des sciences afin de promouvoir l'excellence dans la recherche en biologie moléculaire et génétique. Cette conférence se tiendra du **19 au 21 mai 2005** à **Vienne, Autriche**.
<http://www.imp.univie.ac.at/events/springconference/program.html>

6e Symposium Annuel sur la Génétique Préimplantatoire

Ce congrès également sponsorisé par la société anglaise de génétique humaine se tiendra du **19 au 21 mai 2005** à **Londres, Grande-Bretagne**.
<http://www.pgdondon.org/default2.asp>

13e Symposium sur la Fertilisation in Vitro, la Reproduction Assistée et la Génétique

Du **26 au 29 mai 2005** à **Istanbul, Turquie**.
<http://www.kenes.com/ivf/>

Société Française de Génétique : Du Gène au Génome: Hérité et société

Du **26 au 28 mai 2005** au Palais des Congres de la **Grande-Motte, France**
<http://www.genetogenome.org/>

Réseaux de Signalisation en Immunité et Inflammation

Ce congrès sponsorisé par différentes compagnies pharmaceutiques se tiendra du **22 au 24 mai 2005** à **Madrid, Espagne**.
<http://www.elseo.org/downloads/conferences/WORKSHOPMAY-Definitivo.pdf>

Inscription (sans frais) : <http://www2.cbm.uam.es/signal/registrationform.htm>

Date limite pour communication orale : [1er avril 2005](#)

4e congrès Européen sur la Génétique et le Développement du Poisson Zèbre

Ce congrès se tiendra du **13 au 16 juillet 2005** à **Dresde, Allemagne**.

<http://www.zebrafish-dresden.com/>

Date limite d'envoi de résumés : [25 mars 2005](#)

EUROTOX 2005

Le 42e congrès de la société européenne de toxicologie se tiendra du **11 au 14 Septembre 2005** à **Cracovie, Pologne**.

Date d'enregistrement : [25 mars 2005](#), soumission de résumés : [25 avril 2005](#).

http://www.eurotox2005.org/eurotox/index.jsp?place=Menu01&news_cat_id=-1&layout=0

Pour vous abonner gratuitement au Flash Info Biotech, envoyez un e-mail à :

FlashInfoBiotech-subscribe@yahogroupes.fr

Pour donner votre opinion ou communiquer une information : FlashInfoBiotech@yahogroupes.fr

Le FIB est aussi accessible sur <http://www.biodocs.net/fib/index.htm>

Pour connaître l'association Biodocs : <http://www.biodocs.net/>